

Violences conjugales : de quoi parle-t-on ?

[-> Sortir rapidement du site](#)

[-> Effacer votre historique de navigation](#)

La violence conjugale se définit comme un processus évolutif au cours duquel une personne exerce, dans le cadre d'une relation privée et privilégiée, une emprise et une domination sur l'autre, à travers des agressions physiques, psychologiques, verbales, sexuelles, économiques et sociales. Cette violence n'est pas un acte accidentel relevant d'un simple conflit, elle est une atteinte volontaire à l'intégrité de l'autre. C'est un comportement d'emprise destructeur inacceptable et puni par la loi.

L'absence de blessures physiques ne signifie pas l'absence de violences. Les violences quelles qu'elles soient sont intolérables et ne sont jamais justifiées.

La nature des violences subies peut être de différents ordres. Elle recouvre de nombreux actes et comportements qui s'inscrivent dans des cycles qui se répètent et s'intensifient. L'emprise sur la victime est alors de plus en plus forte, elle est exposée à des agressions quasi quotidiennes, les phases de tension, de crise, de transfert de responsabilité se succèdent entrecoupées de périodes d'accalmie, de lune de miel pendant lesquelles le conjoint justifie son comportement, minimise les faits de violence et promet de ne plus recommencer. La victime déstabilisée dans son intégrité se juge responsable de cette violence subie. Paralysée et dévalorisée, elle a de plus en plus de difficultés à s'en dégager. Le processus de violence qui s'exerce laisse voir d'elle une personne indécise. L'entourage est désemparé, souvent lassé par sa résignation et son attitude. Il finit par renoncer à lui apporter le soutien dont elle a besoin pour sortir du cycle de la violence.

Violence physique :

Gifler, pousser, mordre, donner des coups de pieds, serrer le bras, tirer les cheveux, frapper, lancer des objets, étrangler, séquestrer, faire usage d'une arme.

Violence verbale :

Humiliation, contrôle sur l'autre, intimidation, langage grossier et injuriant.

Violence psychologique :

Multitudes d'attitudes et de comportements qui visent à dénigrer une personne de manière à la maintenir dans une position d'infériorité. La personne violente peut menacer de se suicider, de tuer les enfants, de cesser la vie commune, de briser des objets chers. Cette forme de violence peut user de cruauté mentale avec des silences prolongés, des exigences excessives, de la jalousie, des humiliations, des reproches et des ordres.

Violence sexuelle :

Gestes à caractère sexuel effectués sans le consentement de la personne. Viols, attouchements, contrainte, comportements sexuels dangereux, dégradants ou blessant, ridiculiser ou dénigrer sexuellement.

Violence économique :

Empêcher une personne d'accéder à l'autonomie financière. Défense de travailler ou bien contrôle du choix de la profession, saisie du salaire, omettre ou refuser de donner de l'argent de poche, contrôle du budget familial et des dépenses liées aux besoins essentiels (se nourrir, se vêtir, ...) ; refuser le partage du budget, utiliser le budget familial pour le jeu ou la consommation de drogues et d'alcool.

Violence sociale :

Violences conjugales : de quoi parle-t-on ?

Isoler la victime pour mieux en établir le contrôle, perte du réseau social, dénigrement de la famille et des amis, interdiction de voir et de parler avec certaines personnes, ou de leurs parler interdiction de sortir seule, interdiction d'aller à l'école.

Violences conjugales : de quoi parle-t-on ?